

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 24**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 Juin 2016**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

---

**OBJET**

Compte de gestion pour l'exercice 2015 du payeur départemental (budget principal, budgets annexes et valeurs inactives)

---

**Direction Générale des Services  
Direction des finances  
11957**

## PRESENTATION

Tout au long de l'année, le budget du département des Bouches-du-Rhône est exécuté par la Présidente du Conseil Départemental et par le Payeur départemental qui tiennent chacun une comptabilité spécifique.

Le compte de gestion, établi sous la responsabilité du comptable public, retrace l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice clos.

Le décret 2003-187 du 5 mars 2003 dispose que « *les comptes de gestion des comptables des collectivités et établissements publics locaux sont [...] soumis au vote des organes délibérants de ces organismes* » (article 1<sup>er</sup>), et fixe la date limite du 31 décembre qui suit la clôture de l'exercice auquel ils se rapportent, pour leur production à la Chambre régionale des comptes.

En application de l'article L.1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'arrêté des comptes départementaux est constitué par le vote de l'assemblée sur le compte administratif présenté par la Présidente du Conseil Départemental après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion, établi par le comptable du Département.

En application de l'article L.2121-31 du CGCT, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable. Il est impératif que le vote du compte de gestion intervienne préalablement à celui du compte administratif. Conformément aux articles D.2342-11 et 2343-5 du CGCT, la copie intégrale du compte de gestion doit être obligatoirement transmise au représentant de l'Etat par l'exécutif du Département. Il est au nombre des pièces justificatives exigibles au titre du contrôle de légalité du compte administratif. Ce vote doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné et être transmis au représentant de l'Etat 15 jours après la date fixée pour son adoption.

Il résulte de l'ensemble de ces dispositions qu'une assemblée délibérante ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer au préalable de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable, c'est-à-dire le compte de gestion.

La délibération arrêtant le compte de gestion est nécessairement distincte de celle votant le compte administratif, car la Présidente prend part au vote du compte de gestion.

Conformément à la réglementation, il convient donc que l'Assemblée délibérante arrête le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2015.

Les résultats du compte de gestion présentés par le Payeur départemental sont en concordance avec le compte administratif présenté par le Département.

## I - RESULTATS DE LA GESTION 2015

Les résultats du budget principal et des budgets annexes sont repris dans le compte de gestion du budget général. Le résultat (budget principal et budgets annexes) est de 71 666 322,42 €, en parfaite concordance avec les résultats du compte administratif.

### 1 - Budget Général :

Le compte de gestion fait apparaître, en clôture d'exercice, les résultats suivants au 31 décembre 2015 :

- Résultat d'investissement : -107 981 976,79 €
- Résultat de fonctionnement : +175 043 163,05 €
- = Résultat définitif (ou fonds de roulement) 2015 : excédent de **+ 67 061 186,26 €**

Le fonds de roulement atteignait 69 188 085,99 € en 2014.

Le bilan du budget principal du Département, établi par le Payeur départemental, est arrêté à la somme de 7 677 093,3 milliers d'euros.

Il était de 7 491 582,5 milliers d'euros en 2014.

#### En milliers d'Euros

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>1 972 626,64</b>	Dotations	1 559 016,19
Terrains	93 860,44	Fonds globalisés	662 413,78
Constructions	1 307 824,08	Réserves	4 430 014,36
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	2 152 225,92	Différences sur réalisations d'immobilisations	-81 965,65
Immobilisations corporelles en cours	1 794 114,24	Report à nouveau	77 205,13
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	31 310,69	Résultat de l'exercice	97 838,03
Autres immobilisations corporelles	94 611,40	Subventions transférables	36 740,01
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>5 473 946,76</b>	Subventions non transférables	75 953,75
<b>Immobilisations financières</b>	<b>23 830,61</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	71 966,84
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>7 470 404,02</b>	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>6 929 182,44</b>
Créances	101 040,24	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>15 780,94</b>
Valeurs mobilières de placement	0,00	<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>643 695,02</b>
Disponibilités	66 115,70	Fournisseurs (2)	64 435,54
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	20 596,44
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>167 155,94</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>85 031,97</b>
<b>Comptes de régularisations</b>	<b>39 533,34</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>728 727,00</b>
		Comptes de régularisations	3 402,92
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 677 093,29</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 677 093,29</b>

## **2 - Budgets annexes :**

Les comptes des budgets annexes pour l'exercice 2015 sont détaillés ci-après.

### **□ Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique Départemental (CMPPD) :**

Le résultat de l'exercice 2015 laisse apparaître un résultat de gestion de 447 786,63 € et se répartit comme suit :

□	Résultat d'investissement :	+	16 307,77 €
□	Résultat de fonctionnement :	+	431 478,86 €

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs (*soit + 140 155,53 € en investissement et – 160 301,67 € en fonctionnement [affectation de – 503 544,73 de 2013, de + 173 243,06 en 2015 et de + 170 000 en 2016]*) :

Le résultat définitif est de **+ 427 640,49 €**  
et se décompose ainsi :

□	Investissement :	+	156 463,30 €
□	Fonctionnement :	+	271 177,19 €

Le bilan du C.M.P.P.D. est arrêté à la somme de 578 719,20 €  
Il était de 828 168,71 € en 2014

### **□ La Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille (D.I.M.E.F.) :**

Le résultat de l'exercice 2015 laisse apparaître un résultat de gestion de 205 763,76 € et se répartit comme suit :

□	Résultat d'investissement :	+	280 297,08 €
□	Résultat de fonctionnement :	-	74 533,32 €

Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs (*soit + 2 405 697,17 € au titre du résultat d'investissement de 2014 reporté et 316 917,39 € en fonctionnement [affectation du reliquat excédentaire de 2013 en 2015 pour 90 611,79 €, du reliquat 2014 pour partie en 2015 pour 150 305,60 € et le solde pour 76 000 € en 2016]*) :

Le résultat définitif est de **+ 2 928 378,32 €**  
et se décompose ainsi :

□	Investissement :	+	2 685 994,25 €
□	Fonctionnement :	+	242 384,07 €

Le bilan de la DIMEF est arrêté à la somme de 5 528 638,79 €

Il était de 5 171 532,39 € en 2014.

□ **Les Ports départementaux :**

Le résultat de l'exercice 2015 laisse apparaître un résultat de gestion de + 82 192,74 € et se répartit comme suit :

□	Résultat d'investissement :	+	97 240,83 €
□	Résultat de fonctionnement :	-	15 048,09 €

Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs (*soit + 37 294 € en investissement, et la part affectée aux recettes d'investissement + 117 670,61 €*) :

Le résultat définitif est de : **+ 119 486,74 €**  
et se décompose ainsi :

□	Investissement :	+	134 534,83 €
□	Fonctionnement:	-	15 048,09 €

Le bilan du budget annexe des Ports est arrêté à la somme de 7 212 193,99 € en 2015.

Il était de 7 353 509,30 € en 2014.

□ **Le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) :**

Le résultat de l'exercice 2015 laisse apparaître un résultat de gestion de - 40 213,14 € et se répartit comme suit :

□	Résultat d'investissement :	-	93 371,77 €
□	Résultat de fonctionnement :	+	53 158,63 €

Compte tenu de la reprise des résultats des exercices antérieurs (*soit 965 837,28 € en investissement et + 204 006,47 € en fonctionnement*) :

Le résultat définitif est de **+ 1 129 630,61 €**  
et se décompose ainsi :

□	Investissement :	+	872 465,51 €
□	Fonctionnement :	+	257 165,10 €

Le bilan du Laboratoire départemental d'analyses est arrêté à la somme de 2 456 322,88 € en 2015. Il était de 2 969 830,87 € en 2014.

### **3 - Valeurs inactives :**

L'instruction budgétaire et comptable applicable aux départements (M52) prévoit la production par le Payeur départemental d'un état des valeurs inactives dans le Compte de gestion pour le soumettre au Conseil Départemental.

Par valeurs inactives il faut entendre des formules de différente nature qui n'acquièrent une valeur ou ne forment un titre que dans la mesure où elles ont fait l'objet d'une émission par le comptable ou un agent habilité (tickets).

Les opérations de l'exercice 2015 sont équilibrées en crédits et débits et s'élèvent à 576 220, 61 €.

La situation en clôture est équilibrée à 233 100 ,61 € (215 933 ,61 € en 2014).

### **II – PROPOSITION**

En conséquence, vu le compte de gestion et sa parfaite concordance avec le compte administratif 2015, je vous demande de bien vouloir arrêter le compte de gestion présenté par le comptable public au titre de l'exercice 2015 (budget principal, budgets annexes et valeurs inactives).

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL